



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Lycee Kastler

Question écrite n° 7954

Texte de la question

M. René Carpentier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la fermeture de la section préparant au CAP de mécanicien réparateur automobile au lycée Kastler de Denain (Nord). D'un sondage effectué auprès des classes de quatrième et troisième technologiques des collèges et lycées de l'arrondissement, il ressort que 80 p. 100 des enfants ayant rejeté le système scolaire classique sont intéressés par cette formation. Actuellement les élèves de troisième année de cette section automobile participent aux séquences éducatives en entreprise. Les élèves placés dans les garages donnent, en général, satisfaction aux patrons, que ce soit sur le plan professionnel ou sur celui du comportement. La section a été entièrement équipée aux frais de la région et ne demande aucun investissement supplémentaire. Il faut noter également l'ouverture de l'entreprise « Sevelnor », prévue pour 1994, qui emploiera du personnel qualifié dans ce domaine. En conséquence, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour ouvrir de nouveau une section de mécanicien réparateur automobile, renforcée d'une section complémentaire diesel et un CAP d'électricien-électronicien automobile.

Texte de la réponse

En premier lieu, il convient de rappeler qu'en matière d'organisation pédagogique des établissements scolaires, la compétence revient, désormais, au recteur d'académie qui doit agir de concert avec les représentants des collectivités territoriales et des milieux professionnels afin que l'offre de formation soit la mieux adaptée possible aux besoins et aux évolutions du marché de l'emploi. Il n'en demeure pas moins que le ministre de l'éducation nationale entend jouer un rôle de tout premier plan en ce qui concerne le renforcement de l'assise des formations à caractère technologique et professionnel. A cet égard, la mise en œuvre des dispositions de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, en élargissant le rôle de l'éducation nationale, en tant que formateur, aura une portée considérable sur la conception et l'élaboration, notamment par les lycées professionnels, d'une offre de formation qualifiante pour tout jeune. Dans cette perspective, le ministre de l'éducation nationale attache la plus grande importance au développement de la notion de bassins de formation afin de mieux répondre aux nouvelles exigences qu'impose la recherche d'une plus grande cohérence dans la relation emploi-formation. Pour ce faire, le recteur de l'académie de Lille, pleinement conscient des enjeux ainsi posés, a donc mené avec l'ensemble des partenaires concernés une très large étude, à la fois quantitative et qualitative, qui a abouti à la configuration d'une carte des formations à l'horizon 1995 : quantitative, en ce qui concerne les projections du nombre d'élèves à accueillir à l'avenir par niveau de formation et par bassin de formation-emploi ; qualitative dans son approche par secteur d'activités professionnelles, exprimée comme dans les schémas régionaux des formations, en pôles de formation. C'est à la lumière des éléments d'appréciation et d'aide à la décision contenus dans cette carte prospective des formations que doivent être appréciées les différentes évolutions envisagées.

Données clés

Auteur : [M. Carpentier René](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7954

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3992

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1147